

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le jeudi 16 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René DASSÉ, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 décembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 21 décembre 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAUULT,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Yves LOUMÉ a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à M. Bruno JANOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : SAISON TAUROMACHIQUE 2022 - TARIFS DES SPECTACLES TAURINS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 8 DECEMBRE 2021.

CONSIDERANT que dans le cadre de la saison festive et tauromachique, il est proposé de fixer les tarifs pour l'année 2022 des spectacles taurins, suivant le tableau annexé à la présente délibération et d'arrêter un certain nombre de mesures complémentaires.

CONSIDERANT que les tarifs sont identiques et restent inchangés depuis 2016, exceptée la novillada piquée dont le tarif est réactualisé (annexe 1).

Les crédits correspondants seront inscrits en recette, au budget primitif des Fêtes, exercice 2022 : article CORR 7062.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

ADOpte les tarifs de la saison festive et tauromachique 2022, conformément au tableau joint en annexe,

APPROUVE un tarif pour les jeunes de moins de 26 ans pour les corridas des fêtes et de toros y salsa :

- Tendidos Rangs 4ème catégorie : 15 €
- Tendidos couverts rangs 4ème catégorie : 10 €

Ce tarif « Jeunes » ne sera appliqué que dans le cadre du lancement de campagne promotionnelle.

APPROUVE le principe de l'abonnement aux spectacles taurins selon les formules suivantes :

- Formule FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes avec la novillada piquée et la novillada non piquée de la Feria au tarif préférentiel de 15 €. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement, donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria,
- Formule TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) avec la novillada piquée et la novillada non piquée de la Feria au tarif préférentiel de 15 €. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement, donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria et de Toros y Salsa et à la participation au jeu « gagner un callejon » sur tirage au sort.
- Formule TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement, donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de Toros y Salsa.
- Formule JEUNES FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes au tarif préférentiel de 75 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 50 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et la novillada sans picador seront intégrées gratuitement à la formule.
- Formule JEUNES TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) au tarif préférentiel de 105 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 70 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et la novillada sans picador seront intégrées gratuitement à la formule.
- Formule JEUNES TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa au tarif préférentiel de 30 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 20 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie.

Les formules « Jeunes » sont réservées aux jeunes de moins de 26 ans et sont limitées à 50 places par catégorie.

APPROUVE le principe du paiement échelonné des abonnements Feria et/ou Temporada jusqu'à 6 versements,

APPROUVE l'entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans, munis d'un billet, pour les spectacles suivants :

- novilladas non piquées, novillada piquée et les visites des toros,

APPROUVE le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

APPROUVE le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux Gradins Supérieurs et aux Tendidos Couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

ADJOINT à tous ces tarifs, sauf pour les spectacles non numérotés, des frais de gestion fixés à 1.50 € par billet,

DECIDE d'exonérer des frais de gestion :

- Billets faisant l'objet d'un abonnement.
- Billets de Rejon vendus aux abonnés des corridas.
- Billets vendus aux partenaires et annonceurs pour les corridas.

APPROUVE le principe de remboursement de billets des divers spectacles (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

**SAISON TAUMACHIQUE 2022 - TARIFS DES SPECTACLES TAURINS
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU 16/12/2022**

CORRIDAS 2022					CORRIDA DE REJON	NOVILLADA PIQUEE
TARIFS 2022	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie		
TENDIDOS						
BARRERA	103 €	96 €	74 €	64 €	72 €	20€(1-2)
C/BARRERA	98 €	91 €	67 €	59 €	64 €	
DELANTERA	90€ (1)	87€ (1)	63 €	55 €	60 € (1)	
RANGS	78 €	76 €	59 €	51 €	54 €	
RANGS (-de 26 ans)				15 €		
TABLONCILLO	90 €	83 €	63 €	55 €	59 €	
TEND.COUVERTS						
BALCONCILLO	83 €	74 €	59 €	51 €	55 €	16€ (2)
RANGS	55 €	53 €	45 €	40 €	41 €	
RANGS (-de 26 ans)				10 €		
Tarif réduit (places inconfortables)	44 €	43 €	36 €	32 €	33 €	
GRAD.SUPERIEURS						
RANG 1	49 €	47 €	41 €	37 €	32 €	12€(2)
RANG 2,3,4,5	40 €	39 €	32 €	27 €	25 €	
RANG 6	40 €	39 €	27 €	20 €	19 €	
Tarif réduit (places inconfortables)	32 €	32 €	22 €	16 €	16 €	
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	45 €	43,50 €			30 €	10 €

(1) Tarif préférentiel pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants, dans la limite des places disponibles

(2) Entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans munis d'un billet gratuit

Autres tarifs	2021
Novillada non piquée	12 € (2)
Visite des toros Août	3 € (2)
Visite des toros Septembre	1 € (2)
Frais d'envoi	6 €

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20211217-20211216-15-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021